

L'Anse d'Yffiniac face à son avenir

par Michel DANAIS *

et la Commission Ornithologie du G. E. P. N.

Depuis la publication du rapport Meadows du M.I.T. (1971), la conception globale du progrès d'un certain nombre de responsables sociaux et politiques a pris un virage. La notion de « Biosphère », celle de « Vaisseau spatial » aux capacités limitées, aussi bien pour fournir des ressources que pour recevoir des déchets, a pris de l'ampleur.

Néanmoins, et malgré le dénouement de crise et de catastrophe que certains ont pu entrevoir à l'horizon du futur, la « prise de conscience écologique » a du mal à se traduire en applications : équiper sans défigurer, accroître sans détruire, maîtriser l'impact du progrès sur l'environnement, concilier l'évolution socio-économique avec les impératifs de la protection de la Nature, voilà où se situe le nœud du problème.

La conférence de Novembre 1962 aux Saintes-Maries-de-la-Mer avait été à l'origine du lancement du « Projet M.A.R. pour la conservation et l'aménagement rationnel des zones humides » en pays tempéré, à l'initiative d'un certain nombre d'organismes internationaux.

Il faut souhaiter que l'*Année Européenne des Zones Humides 1976*, venant six ans après l'année mondiale de protection de la nature, constitue un grand pas de plus dans deux directions : la promotion dans l'opinion de la sauvegarde des espaces humides littoraux, et la prise en compte par les instances économiques, communales, départementales, régionales, nationales, des données aujourd'hui nombreuses sur l'intérêt de ces espaces. Face à la lourdeur d'initiatives dont l'efficacité pourrait faire sourire (mais il n'y a pas lieu) — pensons au Schéma d'Aménagement du littoral breton — l'existence concrète des derniers estuaires semble encore peser bien peu.

QU'EST-CE QUE L'ANSE D'YFFINIAC ?

La Baie de Saint-Brieuc représente après la Baie du Mont-Saint-Michel le plus vaste espace littoral de vasières découvertes à marée basse pour toute la côte Nord de Bretagne. Mais contrairement au second site, qui constitue une unité paysagère et

* Secrétaire du G.E.P.N., 32, rue Théodore Botrel - 22000 Saint-Brieuc.

un ensemble structural dont les traits marqués ont justifié une renommée d'ordre international, la Baie de Saint-Brieuc affiche une diversité et une hétérogénéité de sites et de caractéristiques géomorphologiques, qui expliquent qu'il ne s'en soit pas dégagé d'essor touristique global.

Le fond de la baie, ou « Anse d'Yffiniac », représente avec la Baie de Morieux voisine une importante superficie de sédiments très plats et peu profonds se découvrant sur plusieurs kilomètres à marée basse, en une seule surface joignant la côte Est à la côte Ouest. La partie la plus littorale est la plus riche biologiquement.

L'Anse d'Yffiniac reçoit le Gouët et l'Urne, deux rivières dont la première, la plus importante, prend sa source sur les hauteurs de Kerchouan, dans le synclinorium médian armoricain. Les prés sur vases salées ou « herbus » sont encore d'extension limitée, mais leur accroissement lent est constant depuis des dizaines d'années. Il n'y a pas de telles formations en baie de Morieux, de l'autre côté de la pointe des Guettes. Ils couvrent actuellement environ le 1/15^e de la totalité de l'anse et sont répartis le long des grèves Ouest et Sud-Ouest et dans l'extrême-fond.

Dans l'ensemble, ce milieu naturel, non touristique, était resté à l'écart à la fois des voies de circulation (elles s'en éloignent de plus en plus : la nouvelle portion à quatre voies Rennes-Saint-Brieuc contourne Yffiniac par l'intérieur), et de l'urbanisation, bien que proche du carrefour départemental qu'est Saint-Brieuc.



Une mince pellicule d'eau riche de vie (au fond, la côte ouest de l'anse).

(Photo G.E.P.N.)

La proximité de l'agglomération économique et administrative du département ne s'est fait sentir que localement, avec la banlieue de Cesson et, indirectement, avec le port du Légué, industriel et commercial, encadré dans l'estuaire du Gouët, actuellement limité par son manque de structures.

En ce qui concerne l'importance de l'Anse d'Yffiniac en tant que milieu naturel, on peut distinguer *trois types d'intérêt* :

— Le premier est *d'ordre botanique, géologique et esthétique*. L'Anse d'Yffiniac est un site d'un certain charme ; le nombre de personnes qui viennent maintenant régulièrement observer l'avifaune en hiver s'accroît chaque année ; zone de loisirs à proximité de Saint-Brieuc, elle offre à ceux qui veulent trouver un lieu de silence, de grand air, sa présence à la fois proche et discrète. Il faut rompre avec les idées reçues et voir de près cette avancée de vase, pour comprendre quel capital de richesses inestimables elle peut représenter, pour la santé et la détente. L'équilibre des citadins dépendra de plus en plus de tels milieux où la mer, la souplesse esthétique du rivage, la vie des oiseaux et les cultures maraîchères, réalisent face à l'homme un espace-temps, antithèse de la civilisation urbaine, propre à l'épanouissement et au dépaysement.

Les associations végétales des herbues vont nous montrer les profils classiques des vases salées : « slikke » de vase nue, progressivement colonisée, et « schorre » à gazons denses d'espèces spécialisées de ce type d'habitat. Localement, des résurgences d'eau douce dans les parties hautes introduisent une autre végétation. L'étude du dynamisme de la végétation, des dispositions relatives des mosaïques de peuplements, en fonction des conditions du milieu, n'a encore jamais été faite ici. Elle est potentiellement prometteuse, comme l'inventaire des espèces, d'ailleurs.

L'intérêt local est également d'ordre géologique : les coulées de solifluxion, les empâtements de limon à « poupées de loess », et surtout le volcanisme (pillow-lavas du Roselier).

— Le second intérêt est *d'ordre zoologique et écologique* ; il influence largement toute la Baie de Saint-Brieuc. Il suffit, pour résumer ce mécanisme intime, qui fait de l'anse une gigantesque usine biologique, de citer cet extrait d'une « Note » envoyée dernièrement aux Conseillers Généraux des Côtes-du-Nord :

« ... Ces eaux peu profondes, même à marée haute, largement pénétrées par les rayons solaires, et dont de récents travaux ont montré le rôle privilégié dans le cycle biogéochimique du phosphore, abritent un phytoplancton (diatomées) d'une rare densité, qui est le siège d'une photosynthèse très intense ; le zooplancton se développe simultanément, et il n'en faut pas moins pour que s'élaborent des chaînes alimentaires complexes. Par ailleurs, sur le plan économique, l'influence fertilisante des marais et des estuaires s'exerce même à grande distance en mer ; outre leur rôle pour la croissance des coquillages (moules, huîtres, coquilles Saint-Jacques), ils servent en même temps de « nursery » pour des milliers de larves ou d'immatures d'espèces vivant au large à l'état adulte, ... »

... Il n'est pas exagéré de dire que, dans une certaine mesure, de l'intégralité du fond de la Baie de Saint-Brieuc dépendent la pêche, la mytiliculture, et toutes formes futures éventuelles d'aquaculture... »

— Le troisième intérêt est *d'ordre ornithologique* ; il dépasse

largement les frontières régionales et même nationales. La population de migrateurs hivernant en Baie de Saint-Brieuc atteint plusieurs dizaines de milliers : bécasseaux, courlis, huîtriers, chevaliers, barges, gravelots, macreuses, pilets, tadornes, bernaches, se répandent à marée basse sur la vasière et profitent de l'exceptionnelle production du milieu.

L'Anse d'Yffiniac rassemble la plus grande part de cette population, du fait de la présence des herbous, de sa productivité importante, de sa superficie (environ 25 000 oiseaux ces derniers hivers, mais ce chiffre donne une impression statique alors que la croissance du nombre d'hivernants est continue).

Mise en réserve cynégétique le 25 juillet 1973, l'anse a vu depuis augmenter son avifaune ; le recensement du B.I.R.S., qui n'a pas encore été effectué à l'heure où on écrit ces lignes, confirmera certainement cette tendance.

Cependant, face à l'existence de la réserve, des pressions existent qui ont pour but *d'en diminuer l'impact et la superficie* : certaines associations ne proposent-elles pas un déclassement des herbous et un décalage de la réserve vers le large ? C'est méconnaître leur rôle tampon pour éviter aux oiseaux la proximité des fusils, leur rôle de repos et de nourriture. C'est méconnaître aussi le futur projet de port du Légué (qui rendrait illusoire l'existence d'une réserve plus au large).

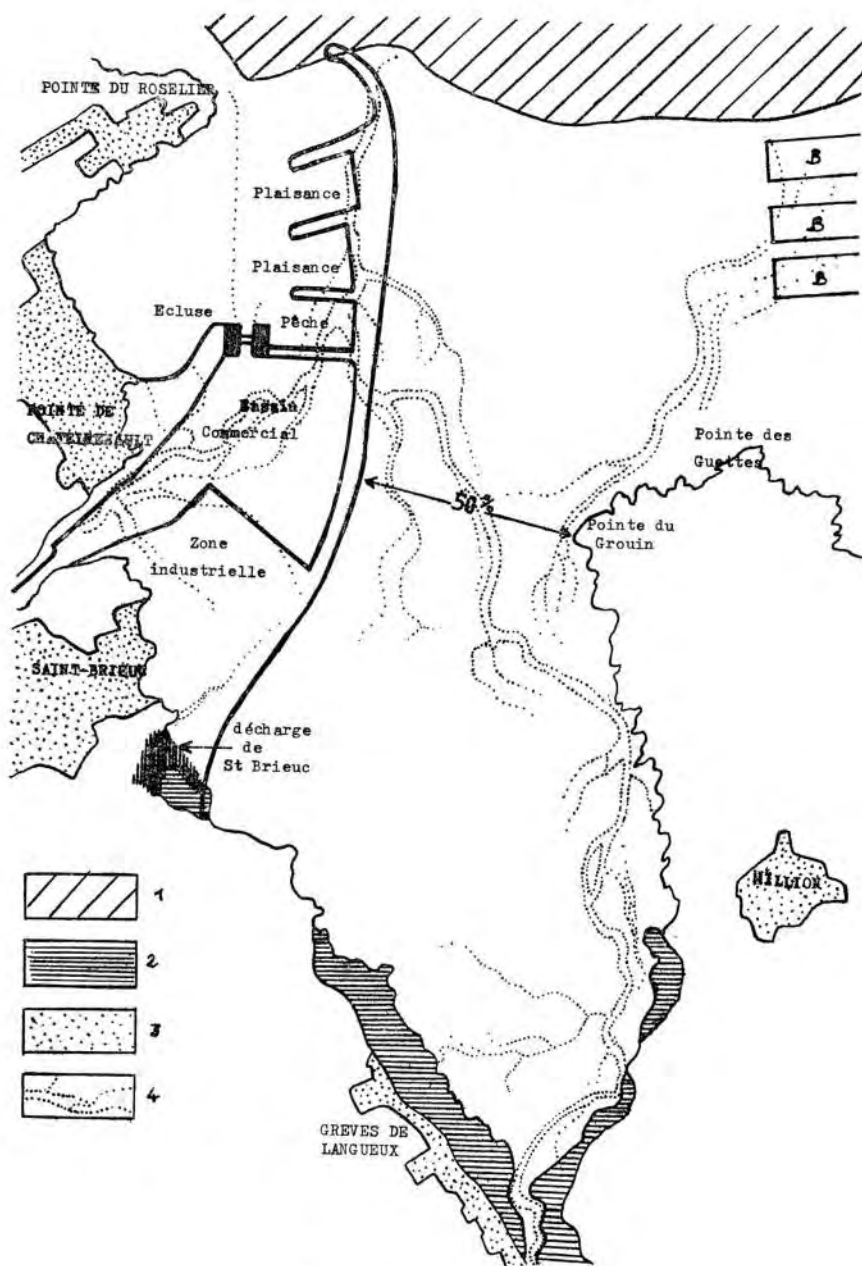
En présence d'un espace naturel dont la valeur n'est plus à discuter, ni sur le plan touristique, ni sur le plan scientifique, ni sur le plan économique, des mesures de protection accentuées, *l'extension de la réserve cynégétique, la création d'une véritable réserve naturelle* devraient être envisagées.

FACE AU PROJET D'EXTENSION DU PORT DU LÉGUÉ

Au début de l'année 1974, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-du-Nord, présente un projet théorique de création *d'un nouveau complexe portuaire et industriel*, adjacent à l'actuel port de Saint-Brieuc (Le Légué), et qui en constitue l'extension sur l'Anse d'Yffiniac. Dans cette perspective sont prévus, sur plus de 500 hectares, une grande surface d'entrepôts et d'installations industrielles, et un bassin à flot débouchant par une écluse sur le large, au niveau de la pointe du Roselier. Plus de la moitié de l'ouverture à la mer de l'anse est ainsi supprimée.

Au cours du « Mai breton » de mai 1974, une exposition a lieu à Saint-Brieuc présentée par une équipe de bénévoles, enseignants et diverses personnes sensibilisées à la protection de la Nature. Elle s'intitule « *Les richesses naturelles de l'Anse d'Yffiniac* » ; 12 000 visiteurs de tous milieux et de toutes professions, prennent connaissance des richesses de l'anse et des menaces qui pèsent sur ce millier d'hectares. En premier plan, le projet de port horizon 1980. Des articles dans la presse locale et la diffusion de 1 200 brochures donnent à cette réalisation un certain impact.

Dans le même temps, les membres de l'équipe responsable présentent à la Chambre de Commerce leurs objections au projet : sur le plan économique, sur le plan scientifique, sur le plan intellectuel ; certains « avouent alors qu'ils n'auraient jamais soupçonné une telle richesse sur cette étendue de vase » !



Le projet de port en 1975-76

1. Zone immergée à marée basse — 2. Herbus — 3. Agglomérations —
4. « Filières » — B. Bouchots (mytiliculture).

Le mouvement est lancé ; le mépris ou le dégoût envers « ces marais qui sentent la vase » vont progressivement, à partir de cette époque, être remplacés par une opinion plus nuancée, parfois radicalement modifiée, au sein des responsables locaux et d'une partie non négligeable de la population.

Septembre 1974 : création du « Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature en Baie de Saint-Brieuc » (G.E.P.N.), association sous la loi de 1901.

L'idée d'extension portuaire, elle, continue son chemin. Un second projet est réalisé par la ville de Saint-Brieuc, très peu modifié par rapport au précédent, fin 1974. L'emplacement du futur port est discuté en séance du Conseil Général au cours de 1975 ; le choix du Légué est en effet contesté pour des raisons d'ordre technique et économique ; pourquoi prévoir un port en eau profonde devant accueillir de gros tonnages sur une surface découverte à marée basse ? Les frais d'entretien du chenal d'accès, les risques d'envasement en amont, ne poseront-ils pas problème ?

D'autre part, la région du Trieux, à l'Ouest des Côtes-du-Nord, manque cruellement d'infrastructures portuaires et les élus locaux pensent à « un port marchand digne du ^{XXI}^e siècle » (*sic* ; septembre 74).

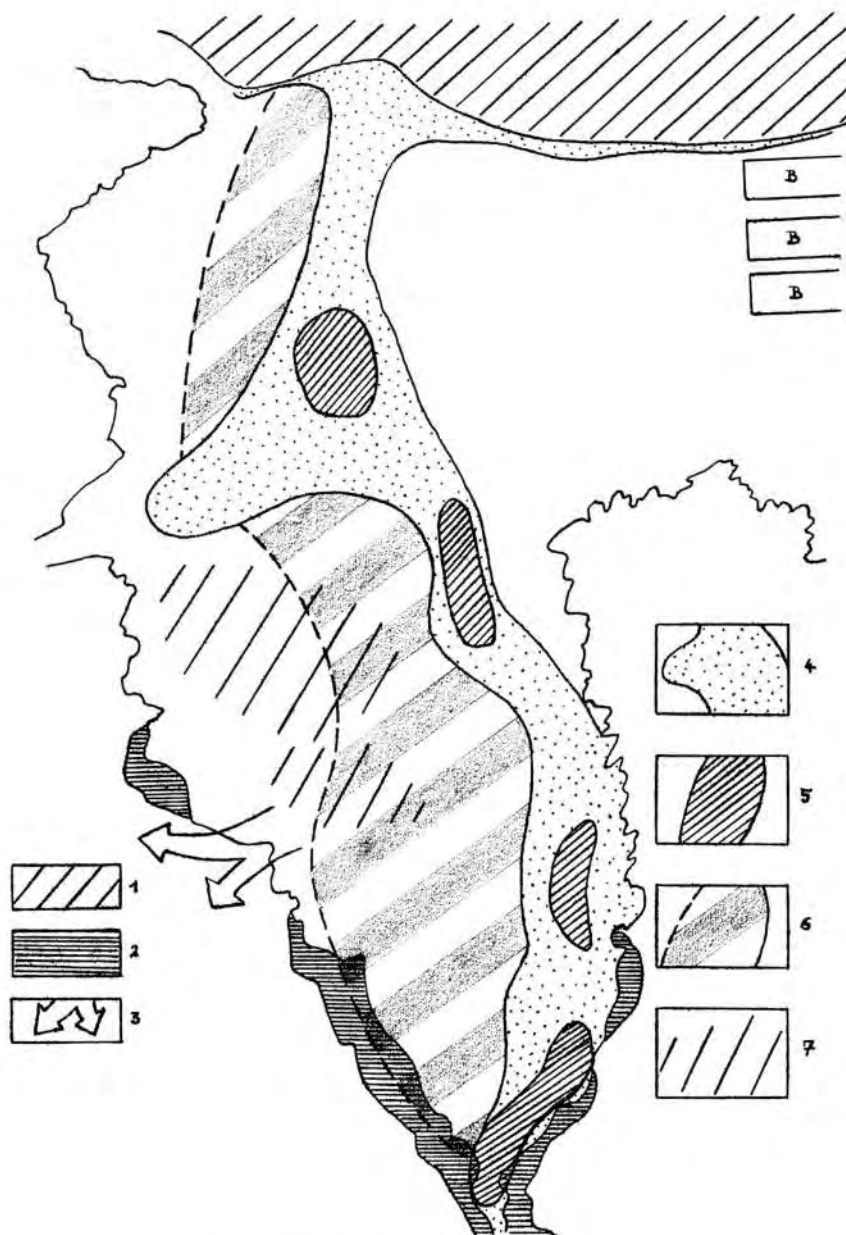
En novembre 1975, les animateurs du G.E.P.N., s'inquiétant devant l'insistance avec laquelle les choses se précisent à ce sujet, ont fait parvenir une « Note à propos de l'extension du port du Légué sur l'Anse d'Yffiniac » aux 48 Conseillers Généraux des Côtes-du-Nord. Après avoir présenté les arguments économiques et scientifiques, nous concluons : « Voilà pourquoi il ne peut être question, pour nous comme pour tous ceux qui ont compris la nécessité de la sauvegarde de l'équilibre naturel pour l'avenir, d'accepter ce qui est une atteinte de plus au patrimoine européen des zones humides...

... En lui disant non, nous demandons *une étude écologique préalable, dans l'esprit de la prochaine loi sur la protection de la nature...* »

En décembre 1975, un rapport présenté par M. MOIZAN, professeur à l'I.U.T. de Quimper, devant la Chambre de Commerce, conclut à la nécessité d'un grand port marchand dans les Côtes-du-Nord avant l'an 2000. Mais ce même rapport *émet des doutes sur le bien-fondé d'un choix qui se porterait sur Le Légué*. Sont envisagés : le Trieux ou la région de Saint-Quay, ceci toujours pour des raisons essentiellement techniques.

Dans la même période, une étude a été réalisée par les techniciens de la Direction Départementale de l'Equipeement, sur demande de la Chambre de Commerce. Elle se concrétise par la proposition d'un nouveau plan ; l'écluse y est rejetée en amont du Roselier, à la pointe de Châtel-Renault, au niveau d'enrochements locaux. La surface des entrepôts est nettement moins ambitieuse, et le grand bassin à flot repoussé vers Le Légué. Un môle imposant protège le chenal d'accès à présent tourné vers le Nord (voir schéma).

Ce schéma provisoire dépasse toujours les 500 hectares ; malgré son dessin harmonieux, il empiète considérablement sur la vasière ; il ferme à 50 % environ l'entrée de l'Anse d'Yffiniac. Cet état de choses comporte évidemment un risque énorme ; il n'est bien sûr pas question, dans l'optique administrative officielle,



Répartition de l'avifaune à marée basse

1. Zone immergée à marée basse — 2. Herbus — 3. Déplacements des migrateurs de passage — 4. Zone d'activité des Limicoles et Anatidés — 5. Principaux reposoirs à Anatidés — 6. Zone bien exploitée par : Bécasseau variable, Grand gravelot, Pluvier argenté — 7. Zone de repos — B. Bouchots (mytiliculture).

de fermer totalement l'Anse d'Yffiniac. Mais pourtant... un soupçon de démagogie des communes locales, un peu d'intoxication des populations, quelques onces d'habileté administrative, une certaine propension aux manœuvres discrètes, un capital de quelques dizaines de millions, et il faudra bien peu d'ambition à quelque promoteur pour créer un plan d'eau stable et définitif...

Et ce sera chose faite : une réalisation « digne du XXI^e siècle » !

UN CHOIX DIGNE DU XXI^e SIECLE

Le G.E.P.N. a été reçu le 14 novembre 1975 par les services techniques de Saint-Brieuc. Sans engager un débat de fond sur le problème, les responsables locaux nous ont fait savoir qu'ils ne partageaient pas l'orientation des protecteurs de la nature sur ce sujet précis du port du Légué.

Il est d'ailleurs curieux (?) de constater que la décharge publique de Saint-Brieuc, qui s'étend sur le domaine public maritime, avec une vigueur toute généreuse, du côté de la grève des Courses, se trouve précisément déjà à l'intérieur du périmètre de remblai prévu pour le futur port.

Bien entendu, à *aucun moment*, les *données biologiques que nous avons évoquées* n'ont été prises en considération.

Les principaux risques présentés par le projet peuvent être ainsi résumés :

— modification des courants de marée, donc du rythme et de la localisation de la sédimentation ;



La pêche à la coquille Saint-Jacques... Quel avenir si la productivité phyto-planctonique diminue ?

(Photo G.E.P.N.)



Ils sont et seront de plus en plus nombreux

(Photo G.E.P.N.)

— extension consécutive accélérée des herbus au détriment de la vasière libre ;

— modification et suppression partielle des échanges entre le Gouët et la mer, qui, s'ajoutant aux hectares remblayés, menacent la productivité phytoplanctonique ;

— à supposer qu'on laisse intacte la partie centrale de l'anse, la présence d'activités industrielles et portuaires bruyantes impliquera une « zone tampon » de 300 m au moins envers la répartition de certains oiseaux ; certains seraient définitivement éloignés ;

— l'augmentation inévitable du taux de pollution est-elle compatible avec la présence de l'avifaune ?

— est-elle compatible avec les activités mytilicoles, et toute aquaculture éventuelle ?

— le développement des stades larvaires de poissons et autres organismes marins risque d'être perturbé par l'arrêt de tout apport nutritif et par les modifications locales du milieu.

De telles considérations n'ont rien d'imaginaire, au vu des études déjà réalisées de par le monde. Loin de nous l'idée de négliger le développement économique ; à mesure que la pression des protecteurs de la nature se fait plus gênante, pourtant, les arguments classiques apparaissent : « Vous êtes contre le progrès »...

Mais le progrès, au fait, qu'est-ce que c'est ?... Au-delà des options rétrogrades qui s'accrochent aux choix révolus, sans tenir compte de l'avenir, nous maintiendrons une position ferme et iné-

branlable ; notre survie passe *par une gestion rationnelle de notre patrimoine naturel*. En clair, cela signifie qu'il faut éviter de porter atteinte à la richesse de la mer, en Baie de Saint-Brieuc ou ailleurs. Cela signifie aussi qu'il faut éviter de faire diminuer les populations animales au-dessous d'un seuil qui leur serait fatal.

Y a-t-il un contre-projet ? Tout en laissant les choix purement économiques de côté, l'on peut déjà estimer préférable d'envisager une orientation d'une telle importance sur un espace mieux adapté qu'au Légué, par exemple dans la région de Saint-Quay.

De toute manière, avant tout choix définitif, *une étude scientifique préalable s'impose*. Elle devra déterminer l'emplacement le plus propice et le moins fragile face aux demandes des technocrates. Mais peut-être aussi faut-il aller plus loin *et remettre en cause le principe même de la croissance continue...* Car si l'on suit ce raisonnement qui justifie ce qu'il « faut faire » par ce dont on aura besoin dans la lancée d'aujourd'hui, il faudra de nouveau d'ici 20 ans envisager une extension du futur complexe portuaire, que l'expansion économique mondiale et la concurrence mettront de nouveau en danger. A long terme, une telle position ne peut donc se justifier.

C'est peut-être, bien sûr, un choix douloureux que d'écarter le phénomène « aménagement » de l'Anse d'Yffiniac pour prendre celui de « conservation ».

Tôt ou tard, néanmoins, un nombre croissant d'entre nous demandera des comptes à ceux qui confondent « prospective » et bouleversement. Il est bon de ne pas le négliger.

La façon dont sera résolue cette question locale, pourra être considérée comme un test. Ou bien l'on résoudra le problème avec prudence, ou bien les richesses naturelles seront une fois de plus victimes de l'inconscience et de raisonnements à courte vue. Les protecteurs de la nature sauront évidemment prendre part, publiquement, dès qu'il le faudra, aux débats en cours. Ils ont avec eux tous ceux qui ont compris que QUAND LA NATURE EST EN DANGER, L'HOMME EST MENACÉ.